

Les parties au présent contrat conviennent de ce qui suit :

Le CISSS de la Gaspésie met en place une prime de référencement dans le cadre des initiatives d'attraction et de rétention décrites aux dispositions nationales de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS). Cette prime vise à encourager le réseautage interne ou externe et à valoriser l'engagement des personnes salariées.

Conditions d'admissibilité à la prime

- 1) La personne référente doit être employée du CISSS de la Gaspésie et détenir un titre d'emploi représenté par l'APTS.
- 2) La personne recrutée doit l'être sur un titre d'emploi représenté par l'APTS dès son embauche et elle doit demeurer sur un titre d'emploi représenté par l'APTS pour la durée du présent engagement en respectant les disponibilités minimales.
- 3) La personne référée et embauchée doit s'engager à offrir une disponibilité minimale de travail de quatre (4) jours par semaine pour une période de douze (12) mois de service continu et à occuper l'un des titres d'emplois suivants de la nomenclature :

Agent de relations humaines (1553)

Diététiste-nutritionniste (1219)

Technologue en électrophysiologie médicale (2286)

Éducateurs (2691)

Ergothérapeute (1230)

Hygiéniste dentaire (2261)

Orthophoniste (1255)

Psychologue (1546)

Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle (1560)

Spécialiste en orientation et en mobilité (1557)

Technicien en diététique (2257)

Technicien en éducation spécialisée (2686)

Technicien de laboratoire médical (2224)

Technicien en travail social (2586)

Technologue en imagerie médicale (2205-2212)

Travailleur social (1550)

Versement de la prime

- 4) La personne salariée qui réfère un candidat recevra une prime en deux temps :
→ 1 000 \$ à la date d'embauche de la personne référée;

Prime de référencement par les pairs

- 1 000 \$ supplémentaire après dix-huit (18) mois de service continu de la date d'embauche, si la personne référée est toujours à l'emploi et qu'elle respecte les conditions d'admissibilités à la prime incluant la disponibilité minimale de quatre (4) jours par semaine).

* La personne référée doit détenir un statut d'engagement régulier envers l'établissement.

Coordonnées et signature (employeur)

Signé à (ville) :

Le (date) :

Signature du gestionnaire responsable :

Nom en lettres moulées :

Fonction :

Nom de la personne référée :

Matricule de la personne référée :

Sous quel titre d'emploi la personne référée a-t-elle été embauchée :

Date d'embauche de la personne référée :

Coordonnées et signature (personne référente)

Signé à (ville) :

Le (date) :

Signature :

Nom en lettres moulées :

Matricule :